



**Journée d'étude URIOPSS CREA
Des parcours de vie inclusifs
19 mars 2018 à Orléans**

***Discours d'ouverture
par Jean-Michel Delaveau, Président de l'URIOPSS Centre***

Nous venons d'entendre des paroles fortes d'usagers. Ils ont exprimé leurs besoins, mais aussi leurs attentes. C'est ainsi que nous avons souhaité vous accueillir et ouvrir cette journée consacrée aux « Parcours de vie inclusifs » et aux enjeux de la transformation de l'offre sociale et médico-sociale.

Je remercie, au nom de l'URIOPSS, le CREA d'avoir accepté de co-organiser cette journée et de réunir à nouveau nos complémentarités sur ce sujet.

Je vous remercie de vous être fortement mobilisés – nous avons à regret dû refuser des inscriptions faute de places, et tiens à remercier les administrateurs de l'URIOPSS qui nous ont soutenus dans la préparation de cette journée : Jean-Claude Dion, Steven Beurel, Marion Portat et Philippe Sauné notamment.

Les paroles des usagers que nous venons d'entendre s'inscrivent dans des transformations sociétales. Elles appellent à des évolutions et le secteur social et médico-social n'a eu de cesse de se transformer en s'attachant à s'adapter à ces attentes.

Mais aujourd'hui, les ambitions affichées par les politiques publiques et les réformes qui s'engagent vont beaucoup plus loin. On parle de changement de paradigme.

Je salue la présence parmi nous de Madame Marie-Anne Montchamp : c'est un honneur de vous accueillir en qualité de Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et d'ancienne ministre, notamment chargée des personnes handicapées, vous qui avez porté la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Madame Montchamp, nous souhaitons que vous puissiez nous expliciter la portée et les enjeux de ce changement de paradigme.

Il peut constituer une véritable opportunité pour faire de notre société une société véritablement inclusive, dont le regard sur le handicap aurait profondément changé.

Le Projet Régional de Santé de la région Centre–Val de Loire, soumis actuellement à la concertation, est un bon exemple de ces évolutions des politiques publiques. Il prévoit ainsi de «développer les réponses inclusives et de faire évoluer les prestations servies pour mieux répondre aux besoins», et notamment de «développer les interventions médico-sociales à domicile, en milieu ordinaire et en articulation avec les acteurs de droit commun». Cette diversification des réponses médico-sociales est un enjeu essentiel pour permettre aux personnes de choisir leur lieu de vie, conformément à leur projet de vie. Elle doit ainsi pouvoir répondre à leurs besoins d'accompagnement dans le cadre de leur parcours de vie et de santé.

Cependant, l'approche en termes de parcours demeure redoutable à mettre en œuvre et nous devons relever des défis majeurs pour réussir cette politique inclusive.

Les tables rondes de la journée explorent certains de ces défis.

Le premier défi est celui de la coordination. « Pas de parcours sans coordination des acteurs et des ressources ! ». Le sujet n'est pas neuf mais il devient aujourd'hui un impératif. Les coordinations et coopérations territoriales, centrées sur la situation des personnes et non plus principalement sur des logiques institutionnelles, sont aujourd'hui indispensables. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur de performants systèmes d'information partagés. C'est un défi aussi bien pour les autorités compétentes que pour les acteurs de santé, médico-sociaux et sociaux dont les organisations et fonctionnements sont ainsi profondément réinterrogés.

Le second défi concerne la transformation de l'offre sociale et médico-sociale. Il interroge notre capacité à développer les nouvelles réponses aux besoins et aux attentes des personnes. Le risque majeur pour les personnes est que l'étayage en termes de services d'accompagnement adaptés soit insuffisant à l'issue de cette transformation de l'offre, provoquant des ruptures de parcours ou des « parcours du combattant », avec un sentiment d'abandon.

En effet, des personnes vulnérables, plus souvent en logement autonome et en situation d'inclusion (à l'école, en formation, en emploi, accédant aux loisirs et aux activités culturelles et sportives de droit commun...), seront aussi plus souvent en situation de fragilité. Pour que cela constitue une véritable opportunité pour l'exercice de leur citoyenneté et pour leur autonomie, ces personnes devront pouvoir, en fonction de leurs besoins et de leurs attentes, être :

- accompagnées par des équipes pluri-professionnelles décentralisées mais coordonnées ;
- avec l'appui de dispositifs connectés ;
- avec l'appui de « plateformes de veille et d'intervention sanitaire et sociale », qui orienteront vers les équipes spécialisées en 24h/24, 7j/7, 365j/an, notamment pour les gestions de crises.

L'URIOPSS, qui est une union d'associations du champ social, médico-social et de la santé, s'attache à souligner les principaux points de vigilance que les politiques publiques doivent prendre en compte dans la conduite de cette transformation de l'offre médico-sociale. Parmi ces points de vigilance, je citerai :

- le manque de réponses adaptées dans la période de transition, au risque que cette période soit longue ;
- le manque de coordination des acteurs ;
- le risque d'échec des plateformes d'appui, de veille...
- la recherche d'économies plutôt que l'adaptation des réponses aux besoins des personnes ;
- et au final, le risque d'isolement des personnes en situation de handicap.

Cette politique de transformation de l'offre doit ainsi s'accompagner d'indicateurs de diagnostic et de suivi de la mise en œuvre qui permettent d'appréhender l'évolution des besoins et des attentes des personnes et l'adéquation des réponses sociales, médico-sociales et de santé qui leurs sont proposées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Elle doit aussi, et ce sera le défi examiné lors de la troisième table ronde, mettre les outils – tels que les CPOM – Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens – les autorisations ou les modalités de tarification, en adéquation avec le sens de ces réformes.

Nous partageons la nécessité de développer l'accompagnement à domicile et en milieu ordinaire, en ayant chaque fois que possible recours au droit commun. Mais ces évolutions ne vont pas nécessairement dans le bon sens si, par exemple, elles conduisent – dans une démarche de redéploiement de moyens - à supprimer des places d'établissement qui priveraient les personnes dans les situations les plus complexes de réponses adaptées. Les orientations nationales et régionales doivent être plus précises sur ce point et étayées par des indicateurs pertinents si elles veulent guider de façon adaptée la transformation de l'offre médico-sociale.

Et la question des moyens nécessaires dans cette phase de réorganisation, de recherches de coordination et de transformation de l'offre, Madame la Présidente de la CNSA, ne manquera pas d'être soulevée.

Apparaît aussi un besoin impérieux d'accompagnement pour les organismes gestionnaires et les professionnels, afin de leur permettre de s'approprier cette révolution culturelle. Le rôle en la matière de la CNSA, de l'ARS et des Conseils Départementaux sera déterminant.

Je souhaite que cette journée vous éclaire et vous permette de vous exprimer sur les défis que nous avons à relever collectivement, bien au-delà de la seule sphère du champ médico-social.

Monsieur le Président du CREAL, cher Noël LE GOFF, je vous laisse la parole.